



# Syndrome anxiodépressif réactionnel

*Autrement dit, BURN-OUT*

**Troubles de la concentration, du sommeil, irritabilité, nervosité, fatigue importante, palpitations...autant de symptômes dont souffrent de plus en plus les personnels de Naval Group Ruelle.**

Quelques Chiffres (*si vous vous retrouvez dans ces chiffres, c'est normal, vous travaillez en France !*)

- En France, 45 % des actifs occupés déclarent devoir (toujours, souvent) se dépêcher
- 25 % déclarent devoir cacher leurs émotions, faire semblant d'être de bonne humeur
- 30 % signalent avoir subi au moins un comportement hostile dans le cadre de leur travail au cours des 12 derniers mois
- 10 % disent devoir faire dans leur travail des choses qu'ils désapprouvent
- 25 % craignent de perdre leur emploi

Source enquête DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques)

## **Pourquoi les salariés de Naval Group souffrent-ils de ce mal ?**

*Surcharge de travail, manque de clarté dans le partage des tâches, intensification du travail, mode de management, réorganisations successives, changement des logiciels de travail...*

**Tous ces facteurs conduisent à un déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes de son environnement de travail et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face.**

## **Redonner du sens au collectif de travail.**

**La complexité grandissante des tâches, la réduction des temps de repos, l'individualisation du travail ou encore les exigences accrues de la clientèle, détruit nos collectifs de travail et le sens du travail commun (dans le même but).**

*Pour la CGT, chercher à développer le bien-être au travail, c'est aussi redonner du sens au travail, cette condition est nécessaire pour les enjeux qui en découlent (performance de l'entreprise, égalité femmes/hommes, conciliation des temps de vie, démocratie sociale dans l'entreprise...).*

## **Pourquoi Naval Group se désintéresse-t-il de la santé mentale de ces personnels ?**

Naval Group tente de faire croire aux personnels et au monde extérieur qu'il en est soucieux, comme par exemple au travers des entretiens professionnels (*avec la question sur la conciliation entre notre vie professionnelle et la personnelle*) ou avec Forward.

*Rien de tout ça ! Au même titre que l'amiante ou que les accidents du travail avec lésion physique, tant que le portefeuille de nos actionnaires n'est pas impacté rien ne sera fait.*

**C'est pour cela que le syndicat CGT exige que soit reconnu en tant qu'accident du travail toutes les lésions psychiques au même titre que les physiques.**

### **Le Code de la Sécurité sociale définit l'accident du travail ainsi :**

« Est considéré comme accident du travail, **quelle qu'en soit la cause**, l'accident survenu **par le fait ou à l'occasion du travail** de toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise».

À l'origine de l'accident du travail, on doit donc retrouver deux éléments :

- Un fait accidentel pouvant être daté avec précision et qui est à l'origine d'une lésion corporelle ou psychique ;
- L'existence d'un lien de subordination entre la victime et son employeur au moment de l'accident.

*Si vous êtes dans cette situation de détresse due au travail, votre médecin traitant ne doit pas vous déclarer en arrêt maladie mais en accident du travail, en indiquant les termes suivants « **syndrome anxiodépressif réactionnel** ».*

### **Comment inverser le cercle vicieux en cercle vertueux ?**

- En définissant clairement les tâches de chacun (*travail prescrit / travail réel*).
- En créant une stabilité organisationnelle, c'est-à-dire en cessant de réorganiser les services à tour de bras.
- En favorisant l'esprit d'équipe, plutôt que l'individualisme.
- En cessant de déployer des outils informatiques non matures dont FIRA et SEARH par exemple.
- En donnant de la visibilité sur les possibilités d'évolution professionnelle des personnels, ce qui n'est pas le cas avec les NR.

## **Naval Group en tirera autant de bénéfice que les personnels.**